

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL

DU 26 juin 2014

PREFET DU VAL-DE-MARNE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
RECUEIL SPECIAL du 26 Juin 2014

SOMMAIRE

SERVICES DE LA PREFECTURE

**SERVICE DE LA COORDINATION
INTERMINISTERIELLE ET DE L'ACTION
DEPARTEMENTALE**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2014/6001	25/6/2014	Modifiant la composition du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont (EPA-ORSA)	1



PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTRIELLE
ET DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

MISSION « DEVELOPPEMENT TERRITORIAL »

ARRETE N° 2014/6001

Modifiant la composition du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont (EPA-ORSA)



Le Préfet du Val de Marne, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite ;

- VU** le décret n°2007-785 du 10 mai 2007 portant création de l'établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine Amont et notamment son article 3,
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2303-bis du 6 juin 2008 portant composition du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine Amont,
- VU** les arrêtés préfectoraux n°2009/108 du 15 janvier 2009, n°2009/1138 du 30 mars 2009 et n°2009/2375 du 23 juin 2009, n°2009/4249 bis du 4 novembre 2009, n°2010/5206 du 20 mai 2010, n°2010/5833 du 12 juillet 2010, n°2010/6514 du 8 septembre 2010, n°2010/7084 du 14 octobre 2010, n°2011/1617 du 17 mai 2011, n°2011/3506 du 19 octobre 2011, n°2011-4038bis du 7 décembre 2011, n°2012/1206 du 12 avril 2012, n°2012/2105 du 26 juin 2012, n°2012/3571 du 18 octobre 2012, n°2012/ 4623 du 20 décembre 2012, n°2013-2076 du 5 juillet 2013 et n°2013/3525 du 3 décembre 2013 modifiant la composition du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine Amont,
- VU** les arrêtés ministériels des 23 avril 2014 et 23 mai 2014 portant nomination au Conseil d'administration de l'EPA-ORSA,
- VU** les délibérations des conseils municipaux d'Ablon-sur-Seine du 15 avril 2014, de Chevilly-Larue du 24 avril 2014, de Choisy-le-Roi du 16 avril 2014, d'Ivry-sur-Seine du 10 avril 2014, d'Orly du 17 avril 2014, de Rungis du 17 avril 2014, de Thiais du 15 avril 2014, de Valenton du 10 avril 2014, de Villeneuve-le-Roi du 17 avril 2014, de Villeneuve-Saint-Georges du 10 avril 2014, de Vitry-sur-Seine du 29 avril 2014,

.../...



VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Plaine Centrale du Val-de-Marne en date du 25 juin 2014,

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture du Val de Marne,

ARRETE

Article 1er : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral N° 2008/2303-bis du 6 juin 2008 portant composition du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine Amont est modifié comme suit :

L'établissement est administré par un conseil de 26 membres composé comme suit :

1°) Huit membres représentant l'Etat désignés à raison :

a) Deux membres désignés par le ministre chargé de l'urbanisme :

M. Gilles LEBLANC ;
M. Jérôme MASCLAUX ;

2° Dix-huit membres représentant les collectivités territoriales :

- c) Un représentant de la communauté d'agglomération Plaine centrale du Val-de-Marne :
M. Luc CARVOUNAS ;
- d) Un représentant de la commune d'Ablon-sur-Seine :
M. Eric GRILLON ;
- e) Un représentant de la commune de Chevilly-Larue :
Mme Stéphanie DAUMIN ;
- f) Un représentant de la commune de Choisy-le-Roi :
M. Didier GUILLAUME ;
- g) Un représentant de la commune d'Ivry-sur-Seine ;
M. Pierre GOSNAT
- h) Un représentant de la commune d'Orly :
Mme Christine JANODET ;
- i) Un représentant de la commune de Rungis :
M. Raymond CHARRESSON ;
- j) Un représentant de la commune de Thiais :
M. Richard DELL'AGNOLA ;
- k) Un représentant de la commune de Valenton :
Mme Françoise BAUD ;

- l) Un représentant de la commune de Villeneuve-le-Roi :
M. Didier GONZALES ;
- m) Un représentant de la commune de Villeneuve-Saint-Georges :
Mme Sylvie ALTMAN ;
- n) Un représentant de la commune de Vitry-sur-Seine :
M. Alain AUDOUBERT.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val de Marne.

Fait à Créteil, le 25 juin 2014

Le Préfet,

Thierry LELEU

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA
PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

★★★★★★

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines et des Affaires Financières
5ème Bureau
21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

**Monsieur Christian ROCK
Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD